

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Planeau

2024 - 2028



PAROLES DE RESIDANTS



« Je le trouve bien le Planeau »

« Des fois on mange bien, des fois non et des fois il manque »

« On fait des jolies choses au Planeau »

« C'est parfois difficile avec les autres »

C'est important de « parler avec les éducatrices et avec les autres ».

*C'est important de “pouvoir parler avec quelqu'un” et
“la nuit avec les surveillants de nuit.”, “Ne pas être seul.”*

*C'est important de “prendre soin de « ma » santé, d'accompagner «
mes » angoisses”*

Après le Planeau je veux “choisir où aller”

Je veux “que mes souhaits après ma mort” soient respectés.

Et si on rêvait ?

« Faire la fête à la fin des travaux”

« Faire un petit jardin tranquille”





Galerie de photos pour les 30 ans du Planeau



Exposition à la Caserne de Bonne de Grenoble suite au projet photo "Près de chez nous" réalisé par des résidents du Planeau.

Sommaire

1 -

Introduction

2-

Un Projet

3-

Une Histoire

4-

Une Association

5-

L'EAM et l'EANM

6-

Le parcours du résidant

7-

Des Actions Personnalisées

8-

Des Outils

9-

Des Equipes et des Métiers

10-

Des Valeurs

11-

Des Objectifs

12-

Des Fiches Action -
Le Planeau dans 5 ans.

INTRODUCTION

L'Association Sainte-Agnès est une association laïque à but non lucratif et reconnue d'utilité publique qui a pour objet l'accompagnement de personnes adultes déficientes intellectuelles avec ou sans troubles associés. La charte associative définit les valeurs concourant à l'accompagnement des personnes afin de leur permettre de trouver le meilleur épanouissement physique, psychologique et moral.

Ces **valeurs** sont :

- Le respect des dimensions humaines et spirituelles de chacun.
- La garantie de la laïcité.
- La cohérence des actions lors des différentes étapes des parcours individuels.

Ces valeurs posent des engagements pour que les personnes accueillies “soient reconnues et acceptées avec leurs différences. Pour qu’elles aient la place qu’elles méritent au sein de notre société.” Ces **engagements** sont :

- “Le respect de leurs handicaps et de leurs histoires singulières.
- Le développement de leur bien être et de leur épanouissement.
- Le développement de leurs capacités physiques, intellectuelles et comportementales, et de leurs compétences sociales pour gagner en autonomie.
- L’écoute attentive de leurs familles et de leurs proches.
- La bienveillance et les soins nécessaires pour accompagner le vieillissement.”

L'Association s'appuie, pour assurer la réussite de son projet associatif, sur des **équipes fortes et engagées** dans lesquelles chacun s'enrichit de l'expérience des autres.

L'Association favorise le travail en équipe et en réseau. Elle est soucieuse de l'épanouissement de ses collaborateurs et encourage des formations adaptées dès lors que celles-ci contribuent au mieux-être, au développement et au respect des droits des personnes.

L'Association met en œuvre une organisation pour :

« Ensemble, construire l'avenir de chacun ».



MOT DE LA DIRECTRICE

Je suis ravie de vous présenter le projet des établissements du Planeau, qui couvre la période 2024 – 2028.

Notre projet d'établissement pose les principes d'action et les orientations stratégiques du Planeau pour les cinq ans à venir.

C'est un document de référence, très important pour assurer la cohérence de nos actions, au service d'un accompagnement que nous souhaitons toujours plus qualitatif.

Toutefois, il ne constitue pas une fin en soi et ne saurait en aucun cas se substituer au management de l'Établissement et à la gestion de son fonctionnement au quotidien.

La démarche participative que nous avons adoptée pour élaborer ce projet s'inscrit dans une approche plus globale de développement de l'intelligence collective. Nous sommes fiers d'avoir su associer à la construction de ce projet les résidents du Planeau, l'ensemble des professionnels et certains de nos partenaires.

Les enjeux que vous découvrirez au fil de ces pages sont emprunts des changements sociétaux qui nous traversent, des orientations voulues par nos autorités de tarification et de contrôle, des besoins et des attentes des résidents actuels et futurs. Ils s'appuient sur une analyse des professionnels terrain et s'inscrivent pleinement dans notre projet associatif.

Nous espérons que ce document vous inspirera et vous permettra de cheminer à nos côtés dans les années à venir pour "ensemble, construire l'avenir de chacun".

Valérie Gorlier





Un temps de fête au Planeau



Les résidents de l'activité chorale.



Une équipe de marcheurs



UN PROJET

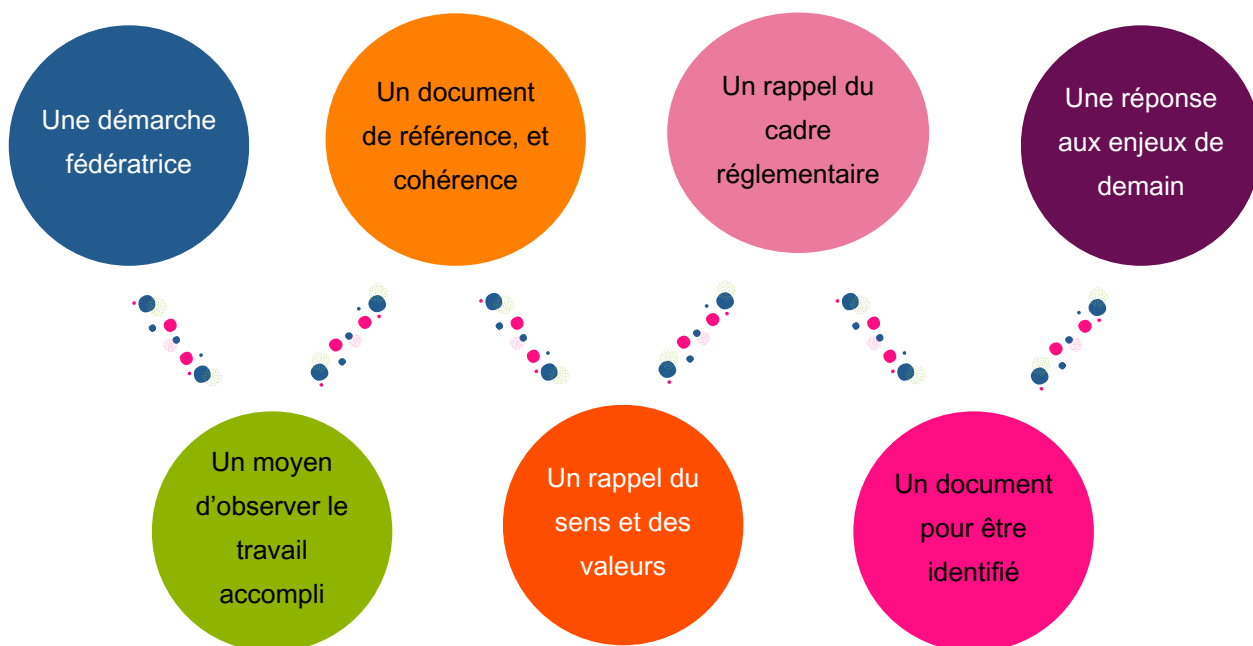
Depuis la loi 2002-2, l'article L.311-8 du CASF stipule que « *pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.* »

“ L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.”

Antoine de Saint Exupéry

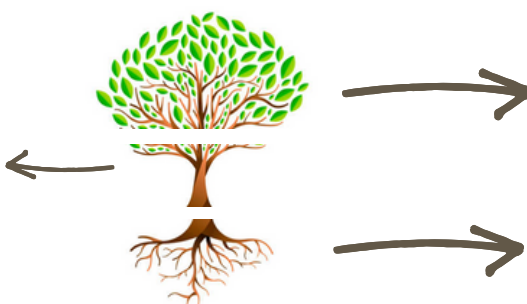
Le projet d'établissement prend en compte l'histoire de l'association et celle propre à chaque établissement. Ce projet témoigne et s'appuie sur le présent pour permettre l'accompagnement de demain.

Un projet d'établissement c'est :



C'est aussi un lien :

Présent : Ce qu'on fait, ce qu'on observe et identifie, ce qui fonctionne et ne fonctionne pas.



Futur : Comment répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Passé : Avoir une bonne connaissance de l'Histoire pour comprendre le présent.

UN PROJET

UN CHEMIN



1 temps de
présentation
/bilan

1 temps
sur les valeurs

1 temps
sur la charte
et le projet
associatif

1 réunion
avec des
résidents

3 réunions sur
les fiches action
en collectif

Un COPIL

3
réunions sur les
fiches action en
groupe métier

“Tous seul on va plus vite
ensemble on va plus loin.”

UNE HISTOIRE

L'Association Sainte Agnès est issue d'une longue histoire qui se caractérise par des engagements individuels et collectifs qui ont su, au fil du temps, adapter les structures aux besoins des personnes accueillies.

1868 : Création de l'asile Sainte-Agnès par le Chanoine Servonnet.



Pierre Servonnet - 1830 à 1909. Il fonde le premier refuge pour des filles handicapées mentales, jeunes et adultes afin de les protéger d'entreprises "peu scrupuleuses" mais également de les accueillir pendant toute leur vie et d'essayer de les rendre "utiles à leurs yeux et à ceux des autres par un travail manuel adapté à leurs possibilités."

1926 et 1927 : Création de l'association et reconnaissance d'utilité publique.

1928: Rencontre de Liane de Pougy, donatrice, avec les sœurs de l'association.

1981 : Recrutement de la première responsable de service laïque. En 1986, départ des religieuses de la Salette.

1993 : Ouverture le 1er Mai du Plateau - une première vie pour accompagner jusqu'à la fin de vie.

2001 : Évolution de l'agrément du département (limite d'âge à 60 ans), une deuxième étape en foyer de vie.

2022 : Proposition de l'ARS pour la médicalisation de 10 places parmi les 48. La troisième vie du Plateau commence.



Le foyer d'hébergement, bâtiment historique.



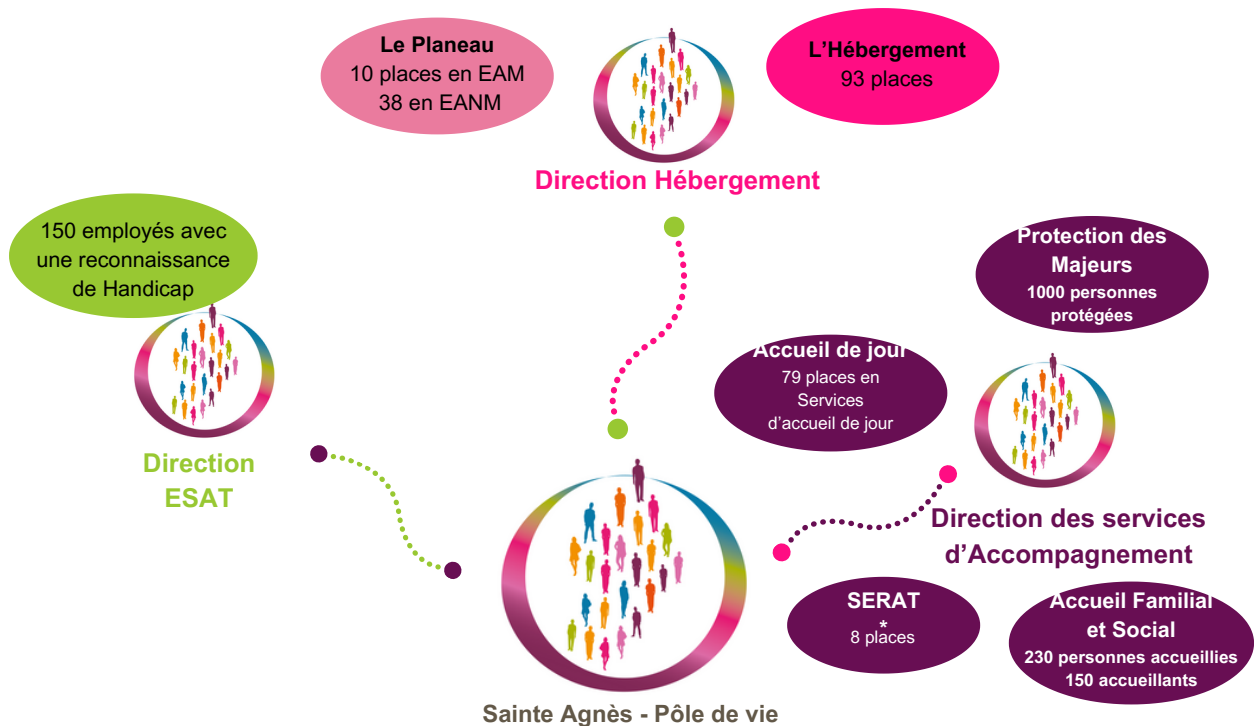
"Un jour que je passais devant, très accablée par ma triste vie dévastée, une force mystérieuse me fit revenir sur mes pas et sonner au grand portail qui s'ouvrit pour moi. On m'accueillit [...]"
Liane de Pougy



Liane de Pougy (Princesse Ghika) : 1869 à 1950. Cette femme dont les aventures ont défrayées la chronique dans les années 1890 fit la rencontre de Sœur Marie Xavier pour créer un lien inattendu, "la supérieure répand de la douceur et de la paix". Elle apportera par son réseau des dons importants. Elle est enterrée à Saint-Martin Le Vinoux auprès des sœurs.

UNE ASSOCIATION

L'Association Ste Agnès emploie plus de 250 salariés. Elle s'organise en trois directions. Son **référentiel de management**, validé en 2020, s'appuie sur 4 principes : la **proximité**, l'**humanité**, la **responsabilité** et l'**agilité**. Ces principes visent à instaurer un dialogue authentique et sincère dans un cadre sécurisé, une ouverture au changement et au mouvement, une solidarité dans les échecs et les réussites, une réaction constructive aux conflits.



*SERAT : Service d'évaluation et de renforcement des aptitudes au travail

L'association c'est aussi :

Une institution apprenante

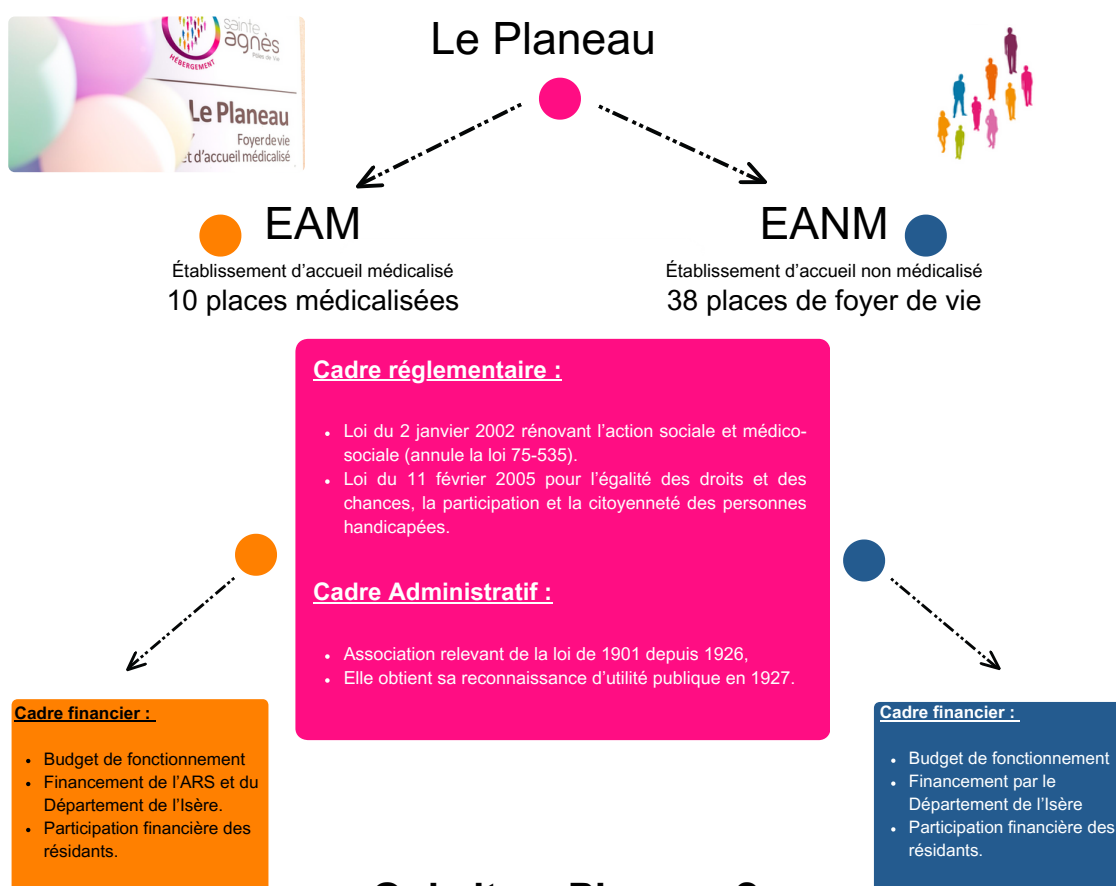
- Proposer des formations en lien avec les besoins identifiés par le personnel par un Plan de développement des compétences.
- Prioriser les formations collectives pouvant répondre aux besoins du plus grands nombre.

Un site "qualifiant"

- Le différents services sont des lieux "apprenants" et d'expérimentation, favorisant la formation des stagiaires.
- Respects de six points:
 - 1/ Partenariats avec les écoles.
 - 2/ Développer les aptitudes et l'acquisition des capacités professionnelles.
 - 3/ Valoriser les professionnels de l'association tuteurs.trices.
 - 4/ Soutiens aux référents et tuteurs professionnels par de l'analyse des pratiques.
 - 5/ Solliciter le regard du stagiaire.
 - 6/ Formation des tuteurs et référents.

L'EANM ET L'EAM LE PLANEAU

Le foyer le Planeau est créé en 1993 pour une capacité de 48 places. L'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap a amené à créer une structure d'accueil pour des personnes ne pouvant pas rester en ESAT ou en SAJ. D'un accompagnement jusqu'à la fin de vie, la décision du département en 2001 de limiter l'âge à 60 ans implique un travail de réorientation vers le secteur de la gérontologie. Depuis 2023, 10 places du foyer de vie ont été transformées pour répondre à de nouveaux besoins.



Qui vit au Planeau ?

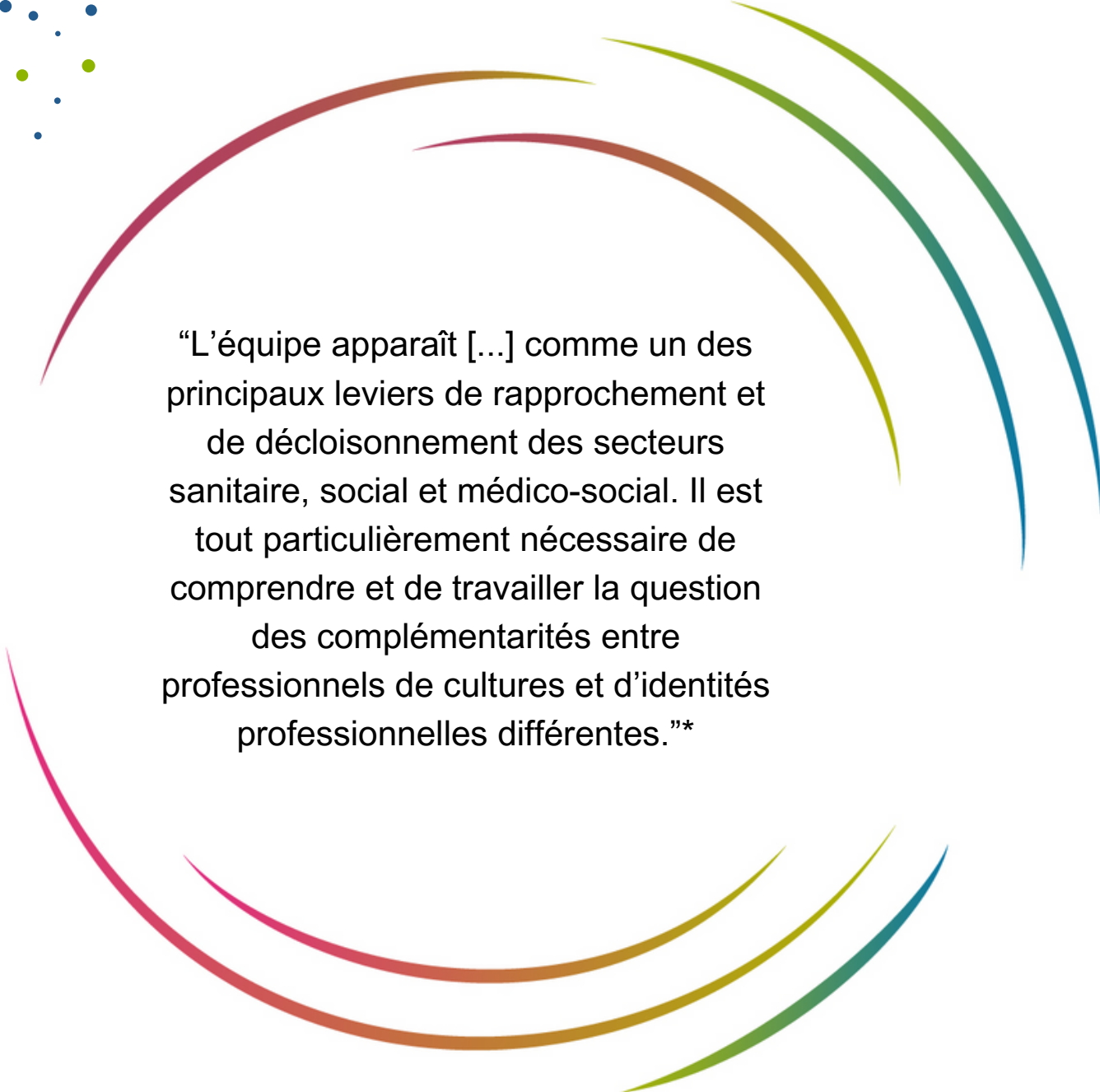
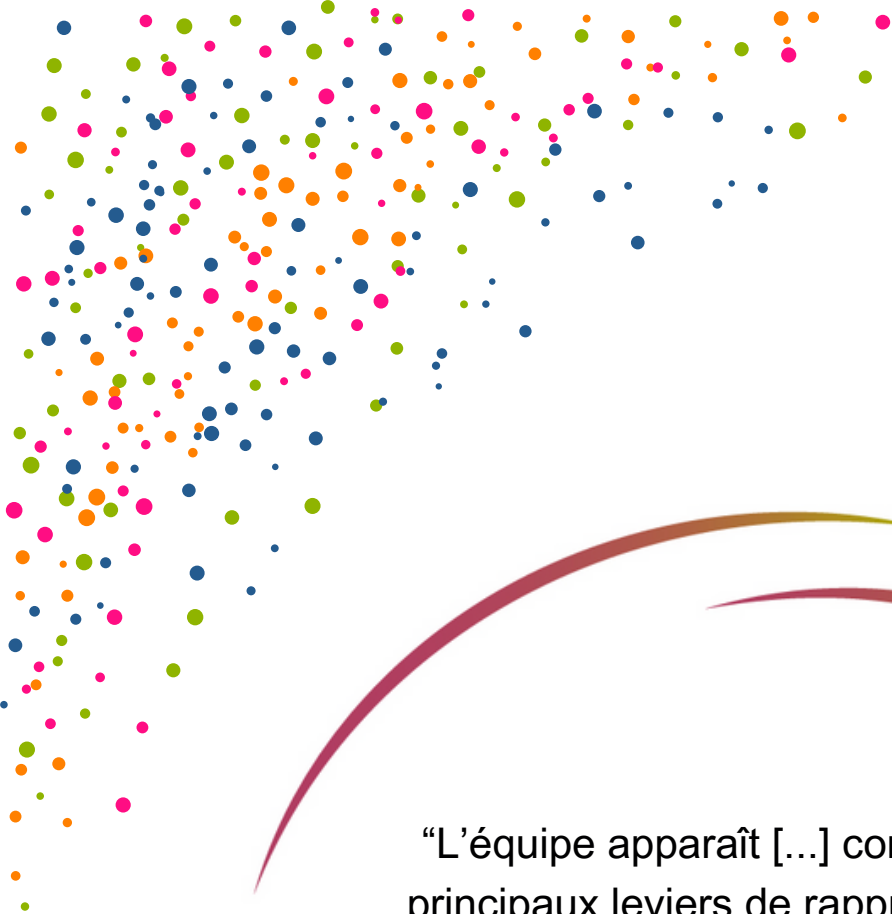
Le Planeau accueille des **personnes adultes en situation de handicap** présentant une déficience intellectuelle.

La **déficience intellectuelle** des personnes est souvent associée à des **troubles du comportement**, relationnels et/ou psychiques.

Le Planeau accompagne le **vieillessement** de ces personnes par un travail **éducatif** et un suivi **médicalisé**.

L'objectif est de veiller au **bien-être** de chaque personne.

Les équipes, par leurs formations, adaptent les propositions éducatives et/ou médicales aux besoins des personnes et de leurs parcours de vie pour aussi développer et maintenir des acquis ou accompagner sereinement les pertes inhérentes à l'avancée en âge.



“L’équipe apparaît [...] comme un des principaux leviers de rapprochement et de décroisement des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il est tout particulièrement nécessaire de comprendre et de travailler la question des complémentarités entre professionnels de cultures et d’identités professionnelles différentes.”*

* FONDEVILLE Florence, SANTIAGO SANZ Henri, « L’articulation des pratiques éducatives et soignantes », Empan, 2016/3 (n° 103), p. 100-106. DOI : 10.3917/empa.103.0100.
URL : <https://www.caim.info/revue-empan-2016-3-page-100.htm>

L'EAM

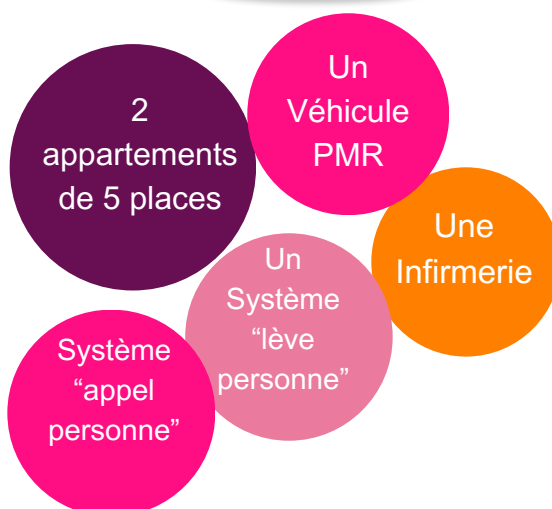
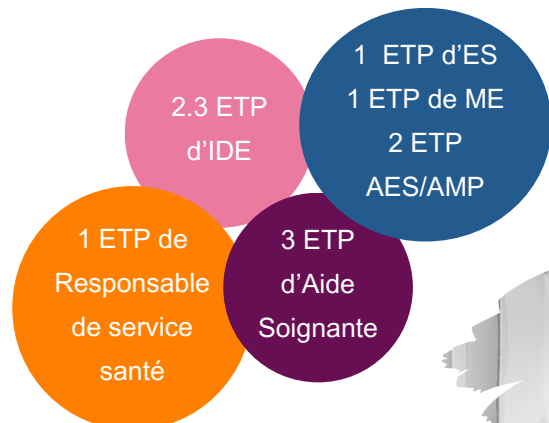
L'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) a été créé en 2022 sur demande de l'ARS. Des travaux de rénovations ont eu lieu durant 3 phases de 4 mois d'avril 2023 à juin 2024 afin d'adapter les lieux à cette évolution. De nouvelles professions para-médicales sont venues enrichir l'expertise existante. La médicalisation est une rencontre entre l'accompagnement éducatif et la santé au bénéfice des personnes accueillies.



LOCAUX



RESSOURCES HUMAINES

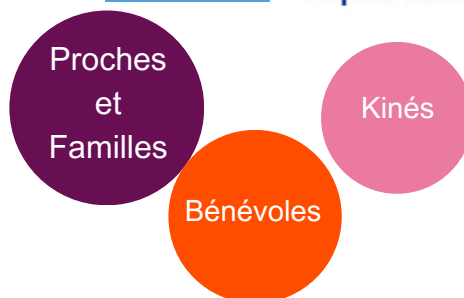


PARTENAIRES

ET AUSSI ...



SOS MÉDECINS
GRENOBLE



AUTORITÉS DE TARIFICATION ET DE CONTRÔLE



PARA+PHARMACIE
S+U+O

L'EANM

Le foyer de vie le Planeau, **établissement d'accueil non médicalisé** (EANM) a ouvert le 2 mai 1993. L'EANM accompagne 38 résidents autour d'une équipe éducative, paramédicale et sportive en lien avec l'EAM. Le foyer de vie est un lieu où des activités diverses sont mises en place pour permettre un bien être tout en veillant à maintenir les acquis ainsi qu'en accompagnant sereinement les évolutions des personnes dans un environnement adapté. A partir de 60 ans les personnes sont réorientées en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et des possibles.



RESSOURCES HUMAINES

3,5 ETP
de ME

12 ETP
d'AES/AMP

Responsable
de service
éducatif

3 ETP
de ES

Infirmières

Psychomotricité

Maitresse
de Maison

Lingères

Animatrice
d'activité de
sport
adapté

Responsable
de service
santé

Psychologue

Responsable
des services
administratifs et
généralux

4,5 ETP
de
Surveillant de
Nuit

AUTORITÉS DE TARIFICATION ET DE CONTRÔLE

isère
LE DÉPARTEMENT

LOCAUX

6 appartements
de
6 chambres

Une salle
d'activité

Une Lingerie

2 chambres
indépendantes

Une chambre
de calme
et retrait

Un jardin

PARTENAIRES

SOS MÉDECINS
GRENOBLE

Centre
Hospitalier
Alpes-Isère

Professionnels
de
santé

**Saint-Martin
LE-VINOUX**

**PARA+PHARMACIE
S&B UNO**

**VILLE DE
GRENOBLE**

**Conservatoire
de Grenoble**

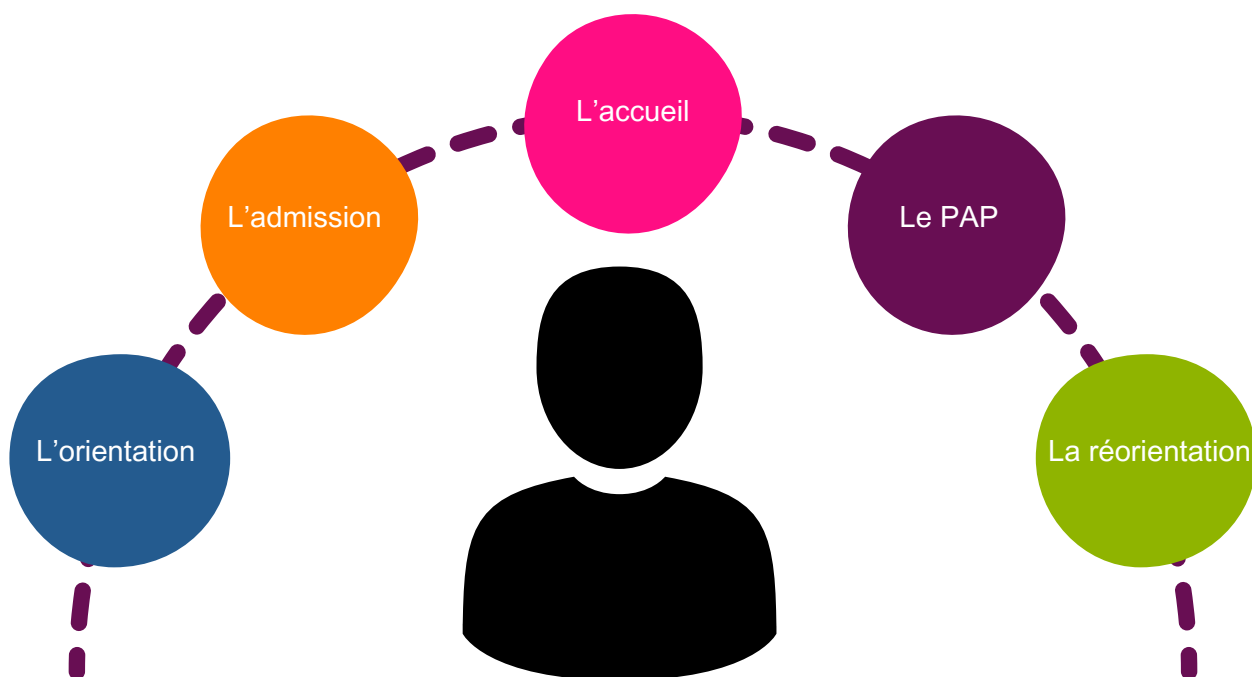
Proches
et
Familles

Bénévoles

Kinés

LE PARCOURS DU RÉSIDENT

Les étapes de l'accompagnement.



L'orientation : Compétence du département par la délivrance de notification. La liste d'attente est mise à jour dans le cadre d'une commission au sein du Planeau.

L'admission : Un protocole décrit les différentes étapes avant et après l'admission. Des échanges se mettent en place pour personnaliser l'accompagnement, entendre les besoins de la personne dans la mesure du possible et évoquer les dispositions qui s'imposent.

L'accueil: L'Educatrice spécialisée coordonne l'accueil en lien avec les différentes parties prenantes (responsable de service, proches et familles, équipe pluridisciplinaire).

Le projet d'accompagnement personnalisé : Il est construit dans les 6 mois qui suivent l'admission et réactualisé tous les ans. Ce document vise à définir les axes de l'accompagnement individuel et singulier afin de répondre aux attentes et aux besoins de la personne. Le PAP est issu d'une démarche de co-construction entre la personne accueillie, et/ou son représentant légal, et les équipes.

La réorientation : L'EANM dispose d'un agrément pour accueillir les personnes jusqu'à 60 ans. C'est ainsi que se prépare tout départ afin de permettre à la personne de choisir son futur lieu de vie. Pour l'EAM, il n'y a pas de limite d'âge, la limite se situant dans la capacité de la structure à accompagner les besoins de la personne.

DES ACTIONS PERSONNALISÉES

L'offre de service.

Pour accompagner les personnes accueillies, répondre à leurs **besoins et aspirations**, faciliter l'exercice de leurs **droits et devoirs**, le Planeau (EAM et EANM) propose un accompagnement individualisé s'intégrant dans un collectif.

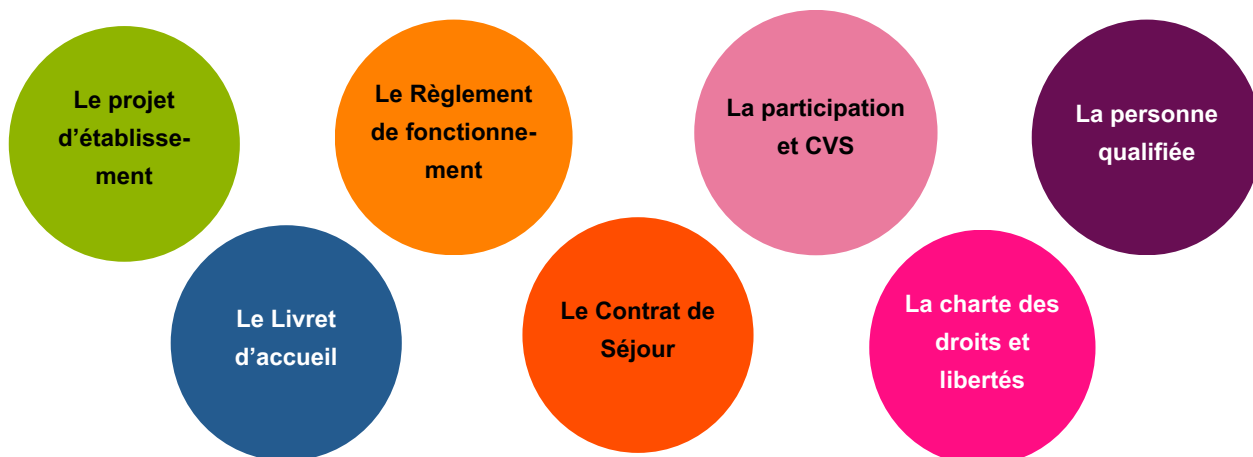
Cette offre est guidée par une **éthique**, celle de respecter la **dignité de chaque personne** et s'inscrit dans les domaines suivant :



DES OUTILS

La mise en œuvre d'outils, notamment ceux préconisés par la loi 2002-2, permettent de soutenir la participation des personnes accueillies dans leur projet de vie, dans la vie de l'établissement et les professionnels qui les accompagnent.

Les outils de la Loi 2002-2 :



Des Réunions :



Une nomenclature : Séraphin-PH

Cette nomenclature propose d'identifier des besoins et attentes et des prestations associées à ces derniers pour permettre des parcours de vie plus individualisés.

Des Protocoles :

- Prévention de la Maltraitance
- Aide à la prise des traitements
- Sécurité incendie
- Astreinte
- Admission et Accueil
- Vie intime, affective et sexuelle
- Gestion des événements indésirables
- Etc.

Des Chartes :

- La charte Associative
- La charte des droits et des libertés
- La charte de bienveillance professionnelle
- La charte informatique
- Etc.

DES EQUIPES DES MÉTIERS

Une équipe pluriprofessionnelle travaille au côté du ou de la résident.e. Les personnes accueillies peuvent compter sur des compétences et des expertises multiples ainsi que sur des services internes et externes à l'association. Au sein de l'association voici, ci-dessous, un ensemble de métiers et d'équipes qui travaillent dans un même objectif : construire l'avenir des personnes accueillies.



DES VALEURS

L'association Sainte Agnès s'appuie sur des valeurs pour guider ses actions et mettre en oeuvre son projet associatif d'accompagnement.

Les équipes et les professionnels incarnent ces valeurs afin de veiller au respect de la dignité humaine de la personne accueillie et accompagnée. Ces valeurs sont celles de la **République Française** et ont été précisées au sein de l'Association au travers d'un **référentiel de management, d'une Charte et d'un Projet associatif**. Les **équipes du Planeau** ont pu réfléchir et préciser ce qui fait sens et anime leurs actions professionnelles et humaines.



DES OBJECTIFS

“Il n’y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va.”

Sénèque

Pour ensemble construire l’avenir de chacune et chacun, des objectifs ont été définis. Ces objectifs prennent en compte les enjeux sociétaux (l’écologie par exemple), les politiques publiques (grille Serafin-PH par exemple) et les demandes des autorités de tarification et de contrôle (Réfentiel HAS, schéma de l’autonomie du département de l’Isère) plus particulièrement aujourd’hui les objectifs du CPOM. Ces objectifs ont été précisés afin d’identifier les actions concrètes à mener. Plusieurs de ces objectifs seront communs à différentes fiches action. Ces mêmes fiches action pourront contenir plusieurs de ces objectifs.

Ces objectifs ont deux directions : **celle de permettre à la personne accueillie de “trouver son meilleur épanouissement, physique, psychologique et moral”** et **“celle de s’appuyer sur des équipes de professionnels fortes et engagées où chacun s’enrichit et travail avec l’autre”**.





DES FICHES ACTIONS

-LE PLANEAU DANS 5 ANS -





“Chacun de nous
doit travailler
pour son propre perfectionnement
et en même temps
partager une responsabilité générale
pour toute l’humanité.”

Marie Curie

Physicienne, Scientifique (1867 - 1934)

FICHE ACTION 1



Faciliter les parcours de vie 1/2

Objectif :

Promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées en impliquant les parties prenantes au sein d'un environnement favorable.

Plan d'action :

Axe 1 : Inclure l'autodétermination dans les documents institutionnels (livret d'accueil, PAP, charte etc.).

Axe 2 : Travailler et identifier des outils pour aider et permettre la communication des besoins et des envies. Avoir davantage de lien sur le parcours du résidents et leurs capacités de compréhension.

Axe 3 : Former les professionnels à l'autodétermination et à des outils permettant de favoriser cette dimension.

Axe 4 : Former les résidents à l'autodétermination et à des outils leur permettant de s'exprimer et de communiquer.

Axe 5 : Repenser et retravailler le PAP pour favoriser l'autodétermination.

Axe 6 : Accompagner la question de la prise de risque pour les professionnels et les résidents.

Ressources :

- Formation.
- Partenariat.
- Ce qui existe et les pratiques.

Contraintes :

- Responsabilité Juridiques.
- Prises de risques.
- Consentement : jusqu'où aller.
- Ce qui existe et les pratiques actuelles.
- La vie institutionnelle.

Délai : 5 ans

Responsable de la fiche :

Responsable de service éducatif.



FICHE ACTION 2



Faciliter les parcours de vie 2/2

Objectif :

Enrichir les partenariats pour proposer des prestations adaptées aux besoins des personnes accueillies.

Plan d'action :

Axe 1 : Famille et Proche - Se questionner, avec les résidents, sur les liens possible à construire, à renforcer ou à créer avec les familles et les proches : repas d'appartement, sorties etc. ?

Axe 2 : Créer ou renforcer des liens avec des partenaires pouvant enrichir les activités sociales, civiques, culturelles, sportives et de bien-être.

Axe 3 : Renforcer les partenariats avec des pairs institutionnels (autres foyers, EHPAD, CDSA etc.) ou des organismes extérieurs (Séjours adaptés).

Axe 4 : Entretenir les liens avec les acteurs de la santé (cf fiche action n°4)

Ressources :

- Ressources du territoire.
- Les partenariats existants.
- Equipes et professionnels.
- Les familles .

Contraintes :

- Temps.
- Ressources Humaines.
- La distance géographique.

Délai :

Axe 1 de 1 à 2 ans.

A évaluer sur 5 ans.

Responsables de la fiche :

Responsable de service éducatif.



FICHE ACTION 3



Médicalisation 1/2

Objectif :

Finaliser la mise en place de l'EAM au sein du Planeau.

Plan d'action :

Axe 1 : Conserver une unité de fonctionnement entre les équipes de l'EAM et de l'EANM - temps inter équipe ; outils communs , communication etc.

Axe 2 : Renforcer l'articulation des fonctions de soins et des fonctions éducatives.

Axe 3 : Établir un plan d'action d'amélioration continue (cf fiche action n°5)

Axe 4 : Former les professionnels : accompagnement de la fin de vie, gestes et postures, vieillissement de la personne en situation de handicap.

Axe 5 : Finaliser la mise en place de protocoles permettant la sécurisation de l'aide à la prise des traitements.

Ressources :

- Réunions et séminaire.
- Équipe de direction.
- Équipes paramédicales et éducatives.

Contraintes :

- Temps.
- Ressources Humaines;

Délai :

1 à 2 ans.

Responsable de la fiche :

Responsable de service santé



FICHE ACTION 4



Médicalisation 2/2

Objectif :

Définir une stratégie santé entre préventif et curatif et orientée vers des actions de sensibilisation.

Plan d'action :

Axe 1 : Sécuriser la gestion des **risques médicamenteux**.

Axe 2 : Mise en place d'actions de sensibilisation et d'une **éducation à la santé**.

Axe 3 : Définir une stratégie concernant les **risques infectieux**.

Axe 4 : Améliorer la **gestion des urgences**.

Axe 5 : Déployer une stratégie en lien avec le **sport, la santé et la nutrition**.

Axe 6 : Accompagner le **parcours soins et santé des résidents pour éviter les ruptures de soins**.

Ressources :

- Partenaires.
- Équipe Infirmière.

Contraintes :

- Temps.
- Ressources Humaines.
- Actualités du système de santé.
- Financement.

Délai :

- 5 ans.
- 2024 pour le risque médicamenteux.

Responsable de la fiche :

Responsable du service santé.



FICHE ACTION 5



Démarche Qualité

Objectif :

Définir et déployer une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Plan d'action :

Axe 1 : Communiquer sur la démarche qualité auprès des professionnels et des résidents.

Axe 2 : Planifier et réaliser des auto-évaluations en travaillant, en amont, à l'appropriation des critères et des éléments d'évaluation du nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé.

Axe 3 : Définir un plan d'action suite aux auto-évaluations.

Axe 4 : Répondre aux critères impératifs.

Axe 5 : Préparer et réaliser les évaluations externes de 2026 et adapter les plans d'action.

Ressources :

- Référents Qualité.
- Direction.
- Tous les professionnels.
- CVS.
- Résidents .

Contraintes :

- Dates des évaluations externes communiquées par les autorités de tarification et de contrôle.

Délai :

2024 - Auto-évaluation de l'EAM.

Fin 2024 - 2025 - Auto-évaluation de l'EANM.

2026 - Préparation et réalisation de l'évaluation externe .

Responsable de la fiche :

Responsable des services administratifs et généraux.



FICHE ACTION 6



Vie citoyenne et locale

Objectif :

Renforcer l'ouverture au territoire et à la vie citoyenne et démocratique.

- Poursuivre les efforts pour l'ouverture à la vie sociale et enrichir le rapport à la citoyenneté.
- Participer et contribuer à faire évoluer les représentations du handicap dans la société.

Plan d'action :

Axe 1 : Mieux accompagner la connaissance de l'actualité et l'utilisation des réseaux sociaux par la création d'une activité dédiée.

Axe 2 : Accompagner davantage la participation à des débats citoyens.

Axe 3 : Développer l'ouverture sur le territoire par des partenariats et la participation à des actions (structures culturelles, loisirs, services publics et notamment les écoles, dispositifs facilitant la mobilité, d'autres structures du handicap) et promouvoir l'accès au sport (CDSA, événement sportifs...).

Axe 4 : Développer les partenariats avec des référents de grands acteurs de la cité (Métro, TAG, tri).

Axe 5 : Sensibiliser davantage à l'écologie, par des actions et des animations.

Axe 6 : Soutenir le lien social via des temps festifs à l'extérieur et au sein du Planeau en ouvrant ces temps à d'autres structures du handicap.

Axe 7 : Soutenir l'exercice des devoirs citoyens en menant une réflexion en équipe sur les droits et devoirs, en s'interrogeant dans des instances (PAP et contrats de séjour) sur les souhaits des personnes et leurs inscriptions sur les listes électorales, en anticipant mieux les élections.

Ressources :

- Les professionnels et des partenaires en internes (service communication, FH, SAJ...).
- Des contacts, des bénévoles, des partenaires extérieures.
- Esprit d'ouverture de l'établissement, la formation au FALC, flexibilité du planning, les réunions et coordination ME.
- Les résidents.

Contraintes :

- Le temps.
- Certifications nécessaires pour accompagner certaines activités sportives.
- Budget et financement.
- Les priorités.

Délai :

Court terme - Axe 1 et 3 ; **Moyen terme** - Axe 3, 5 et 7 ; **Long terme** - Axe 2, 4 et 6.

Responsable de la fiche :

Responsable de service éducatif.



FICHE ACTION 7



Environnement de travail

Objectif :

Proposer un environnement de travail qui permette d'attirer et de garder les talents.

Plan d'action :

Axe 1 : Mettre en oeuvre le parcours d'intégration pour développer une identité professionnelle associative.

Axe 2 : Déployer "Management Horizon 2024" --> Affirmer davantage l'ancrage autour du référentiel management au bénéfice de tous les professionnels : proximité, subsidiarité, entretien professionnel, séminaires d'équipe etc.

Axe 3 : Travailler le lien avec le service communication pour faire connaître les structures de l'hébergement : attirer et retenir des professionnels engagés.

Axe 4 : Réfléchir à des innovations et expérimenter des modes de management et de gestion différents et alternatifs.

Axe 5 : Continuer à individualiser l'accompagnement des parcours professionnels.

Axe 6 : Proposer des temps réflexion pour renforcer la confiance par la connaissance entre les professionnels, et entre la direction et les équipes.

Ressources :

- Équipe de direction.
- Tous les professionnels.
- Équipe communication.
- Cadre de travail actuel.
- Temps dédié aux réunion.

Contraintes :

- Temps.
- Ressources Humaines.
- Budget.
- Évolution de la convention et du droit du travail.

Délai :

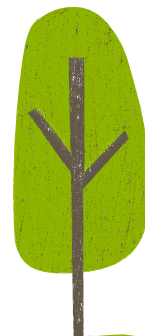
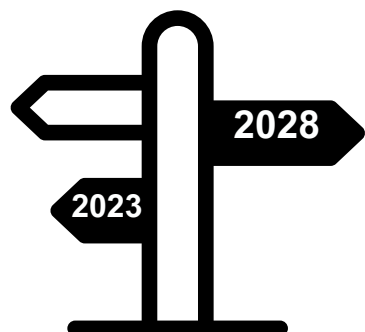
- La procédure d'intégration dans les 2 années à venir.
- Sur 5 ans.

Responsable de la fiche :

Directrice.



PLAN DE CONTRÔLE



2024



2025



2026



2027



2028





*"Ensemble,
construire
l'avenir de chacun.e"*

Association Sainte Agnès

